

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 15
De présents : 14
De votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le 8 juin 2021 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN – MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – CABANNE – DEFONTAINE - MENARDIE H - PIVIN – ROBARDET – VIDAL.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le 24/07/2021.

Était absent : Mr GOURDIS (procuration à Mr Ménardie Hervé)

Convocation du Conseil Municipal : le 31 mai 2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 26/07/21

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PICOT.

Demande de remarques sur le dernier PV de Conseil Municipal pour son approbation.

Mr Robardet transmettra ses observations à la rédactrice.

Mise au vote : 1 abstention, 14 pour.

Objet : Décision modificative N°1 sur le budget de la commune : emprunt Caisse Epargne.

Le maire rappelle la contraction d'un emprunt et avant de proposer la répartition de la somme, celui-ci souhaite présenter au élus une situation financière et comptable telle que présentée à la sous-préfète, accompagné de Mme Gérardin Annie (1^{ère} adjointe) et Mme Tremblais (Comptable du trésor public).

Cette présentation comporte les points suivants :

- Point sur le coût total du Pôle Commercial et des subventions versées sur cette opération ;
- Situation sur l'endettement de la commune par budgets et état des emprunts arrivant à échéance au cours du mandat ;
- Point sur les actions mises en œuvre pour réévaluer les recettes de la collectivité ;
- Point sur les investissements programmés et à venir (ils nécessiteront un débat quant à leur choix) ;
- Point sur les dépenses réalisées depuis le début de la mandature et comparatif avec celles de la fin de la mandature précédente.

Il ressort de cette présentation que :

- La situation de la commune est jugée préoccupante mais pas catastrophique. Le budget du Pôle Commercial pose principalement problèmes en raison de l'annuité d'emprunt trop importante par rapport aux recettes dégagées. Le total des emprunts réalisés est de 700000 € et l'emprunt de 300000 € contracté en 2013 est le plus problématique au vu de son annuité très importante. Malgré ses démarches, le maire rappelle qu'il n'a pu obtenir ni renégociation de celui-ci, ni rallongement de la durée. Il n'y aura pas de mise en alerte cette année, mais la situation sera réévaluée l'an prochain.
- Mme la Comptable du Trésor Public et Mme la Sous-Préfète ont pris acte des décisions financières prises par le Conseil Municipal et selon elles, celles-ci vont dans le bon sens et devront être poursuivies. Elles considèrent que les dépenses sont maîtrisées, alors que selon le maire certaines nous ont été contraintes engendrant des frais supplémentaires. Mme La Préfète apportera son soutien autant qu'elle le peut pour aider la commune à financer ses projets et le Maire compte se rapprocher de Mme Dubois (députée) pour tenter d'obtenir son aide.
- La commune doit faire face à des dépenses impérieuses que la situation financière de la commune ne peut repousser, l'actuelle municipalité ayant été élue pour agir et non pour tergiverser.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES :
	diminut°/ Augmentat°crédits	diminut° / Augmentat°crédits
R-1641:Emprunt		87785 €
D-2111: Terrains nus	7 785€	
D-2158: Autres installations	30000 €	
D-2312: Aménagement terrain	15000 €	
D-2315: Installations techniques	35000 €	
FONCTIONNEMENT		
R-7788 Produits exceptionnels		250 €
D-627 Services bancaires	250 €	
TOTAL GENERAL	88 035 €	88 035 €

Mise au vote : 2 contre, 13 pour.

Objet : Participation
Citoyenne à la Sécurité

Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2021, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Belvès est intervenu devant le Conseil Municipal pour présenter le dispositif relatif à la « Participation Citoyenne à la Sécurité ». Ce dispositif, qui a pour objectif d'associer les habitants à la protection de leur propre environnement, ne se substitue pas à la Gendarmerie Nationale mais permet de lui apporter une action complémentaire. Ce dispositif vient en complément de l'opération « Tranquillité Vacances » et présente les avantages suivants : accroître la réactivité des forces de l'ordre, permettre de mieux prévenir, de faire comprendre aux citoyens qu'ils sont les 1ersmaillons de la chaîne en matière de sécurité, de générer des solidarités entre les personnes.

Ce dispositif est mis en place par un protocole signé par M. le Préfet de la Dordogne, le Commandant du groupement de Gendarmerie du département et le Maire pour une durée de 2 ans. Il n'a aucun caractère obligatoire.

Les actions des résidents peuvent être les suivantes : surveillance des habitations, ramassage du courrier, signalement des incivilités aux forces de l'ordre. La gendarmerie encadre le dispositif avec les habitants. Les communes signataires du protocole se voient attribuées une signalétique qui peut être apposée à l'entrée des agglomérations.

Si la commune décide de signer ce protocole, une réunion publique pourra être organisée pour en expliquer le dispositif aux habitants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la commune de St Martial de Nabirat dans le dispositif de « Participation Citoyenne à la Sécurité » et autorise le Maire à signer le protocole relatif à sa mise en place.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Demande de DETR 2021 pour la mise aux normes du groupe scolaire (plafonds coupe-feu)

Le maire rappelle au conseil municipal la mise aux normes du groupe scolaire avec la réalisation de plafonds coupe-feu dans les locaux situés sous les salles de classe. Il rappelle que la commune est située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Le montant des travaux s'élève à 9036,50€ HT, 10843,80 € TTC. Compte tenu du montant de ce projet, il s'avère nécessaire de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR 2021 et du Conseil Départemental.

Le projet sera financé comme suit :

- DETR (30 %) : 2710,95 €
- Conseil Départemental (30%) : 2710,95€
- Fonds propres : 5421,90€

Mise au vote : Unanimité

Divers

▪ **Affaire Gaby**

Mme Gaby s'est pourvue en Conseil d'Etat lequel doit préalablement examiner la recevabilité du recours. La requête a été communiquée à notre assureur dans le cadre de la protection juridique de la commune.

▪ **Eau potable**

Les travaux de renforcements d'eau potable ont été réalisés au Carbonnier. A l'automne d'autres débiteront au Lantier.

▪ **Charte de bon voisinage**

La charte de bon voisinage est en cours d'élaboration, une réunion est prévue le 11 juin pour examiner le projet en commission.

▪ **Logements communaux**

Une rencontre avec une responsable de l'ADIL 24 a eu lieu le 7 juin pour examiner la refonte des contrats des logements communaux et la revalorisation de leurs loyers.

▪ **Éclairage public**

Le Maire a rencontré les responsables du SDE 24 pour la présentation d'un projet de mise aux normes de l'éclairage public vétuste de la commune, financer sous forme d'emprunt à taux zéro et qui serait réalisé à compter de 2024. Ce dossier sera présenté prochainement au Conseil Municipal.

▪ **Fête de la musique**

Elle se déroulera le 21 juin au soir. Les mesures sanitaires et le déroulement de celle-ci font débat. Compte-tenu des restrictions, certains élus sont réservés quant à son organisation. Après plusieurs échanges, le maire propose de mettre au vote son maintien : 6 contre, 9 pour.

▪ **Élections départementales et régionales**

Le tableau de la tenue des bureaux de vote pour les 2 tours est établi et une répétition est programmée le 18 juin à 16h30.

▪ **Bibliothèque**

Suite à la visite de Mr Autière (Bureau VERITAS), cet ERP s'avère être celui qui pose le plus de problèmes. Sans travaux réalisés, il faudrait selon lui prononcer sa fermeture. Roger Robardet va faire un point sur les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre (électricité, raccordement prise terre, tableau DTU).
Le Maire demande que des devis soient établis rapidement de manière à pouvoir prendre une décision au plus tôt.

▪ **Cimetière**

Une personne recherche des parents inhumés dans le cimetière et demande si un registre est tenu en ce sens. Visiblement ce type de registre n'existe pas (c'est le cas dans beaucoup de communes). Il est évoqué la possibilité de rassembler et de saisir ces données dans le logiciel destiné à cet effet. Le Maire souhaite que la commission chargée des affaires funéraires y travaille cet automne.

▪ **Rencontres avec la Municipalité**

- **Avec les associations** : elle s'est déroulée le 28 mai dernier, les sujets suivants ont été évoqués : organisation de la Fête de la Musique et du Repas Champêtre, reprise des activités, versement des subventions.
- **Avec les entrepreneurs de la commune** : elle a eu lieu le 31 mai, il s'agissait d'une réunion d'information et d'échange. Il a été convenu qu'il y en aurait une tous les ans. Un tableau les répertoriant en cours de finalisation sera diffusé sur le Site de la Commune. La création d'une association des entrepreneurs de la commune a été évoquée.

- **Coupes de bois**

Le Maire est interrogé sur les nombreuses coupes de bois pratiquées sur la commune. Il indique que celle-ci sont réalisées sans autorisation et va interroger les services de l'Etat pour savoir si en l'état actuel des documents qui régissent l'urbanisme sur la commune elles y sont soumises.

- **Communication**

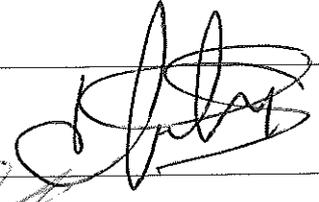
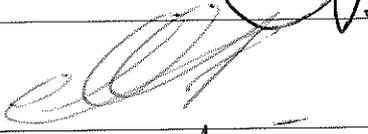
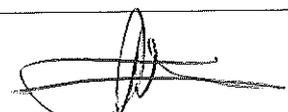
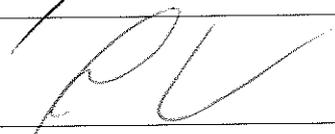
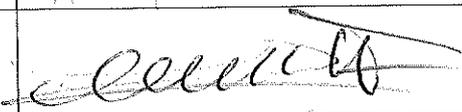
Un bulletin municipal est en préparation pour le mois de juillet. L'évolution du site internet sera présentée à l'occasion d'une prochaine réunion.

Fin de la séance à 21h40

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

Les membres du conseil municipal,

MENARDIE Hervé	
GERARDIN Annie	
VALIERE Marie-Thérèse	
BEZANGER Philippe	
PICOT Stéphanie	
AVAZERI Richard	
BENITTA Ginette	
BESSE Lurdes	
CABANNE Jean-Claude	
DEFONTAINE François	
GOURDIS Alain	Procuration à H. Ménardie
MENARDIE Marguerite	
PIVIN François	
ROBARDET Roger	
VIDAL SAMY	